

POLITIQUE FRANÇAISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE :

Quel rôle pour les parlementaires français ?

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd’hui 164 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d’urgence, d’aide au développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD anime des commissions de travail thématiques composées de ses membres et partenaires, mobilisées sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale.

Introduction

Les ONG membres de Coordination SUD sont quotidiennement confrontées aux déséquilibres du monde, qu'il s'agisse des inégalités croissantes, de la pauvreté, des crises humanitaires et de la mise en danger des écosystèmes partout sur la planète.

C'est pour répondre à l'ensemble de ces défis qu'à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017, Coordination SUD a demandé aux candidat-e-s à l'élection présidentielle de se positionner sur quatre marqueurs d'engagement et déclinés en plusieurs propositions. Ils-elles lui ont répondu et fait part de leurs engagements.

M. Emmanuel Macron a pris un certain nombre d'engagements en faveur de la solidarité internationale. Coordination SUD attend des nouveaux-elles parlementaires qu'ils-elles les soutiennent, les amplifient et intègrent les demandes de Coordination SUD.

Coordination SUD appelle à la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI), exige une contribution à hauteur de 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement à l'horizon 2022, ainsi qu'une mise en œuvre résolue de l'agenda du développement durable, agenda qui constitue la seule feuille de route universelle pour un monde juste et soutenable.

Coordination SUD attend des parlementaires une attention redoublée au respect des droits humains et du droit international humanitaire dans le cadre de la politique étrangère de la France. Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles puissent faire preuve d'une exigence accrue sur ces sujets dans le cadre des relations avec les États qui ne les respectent pas.

Coordination SUD réaffirme l'urgence d'une lutte redoublée contre tous les facteurs de pauvreté et d'inégalité et appelle les parlementaires à refuser tout conditionnement de l'aide publique au développement qui la détourne de ces seuls enjeux.

Coordination SUD est convaincue que l'investissement dans la solidarité est le meilleur ferment de paix, et appelle à construire un quinquennat qui fasse de la solidarité internationale un pacte national, et du développement durable son projet.



FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE UNE PRIORITÉ NATIONALE

En septembre 2015, la France s'engageait à mettre en œuvre 17 objectifs de développement durable (ODD) devant la communauté internationale, comme tous les autres États membres des Nations unies. Ces 17 ODD, universels et interconnectés, visent à éradiquer la pauvreté, réduire tous les types d'inégalités, préserver l'environnement et bâtir une économie durable à l'horizon 2030.

1. La France est redevable de la mise en œuvre de ce nouvel agenda pour un développement durable

M. Macron s'est engagé « à poursuivre les efforts de la France et à concrétiser leur mise en œuvre, au niveau national et au niveau international ». M. Macron précise que « le gouvernement rendra régulièrement compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, tant à l'échelle internationale, au sein du Forum politique de haut niveau des Nations unies, que sur le plan national, devant le Parlement et la société civile (dont le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) et le Conseil économique, social et environnemental) ».

Coordination SUD salue ces engagements et attend qu'ils soient effectivement mis en œuvre.

Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- exigent du gouvernement qu'il rende des comptes sur la mise en œuvre par la France de ces 17 ODD auprès du Parlement et des instances compétentes (CESE, CNDSI) ;
- participent effectivement au CNDSI ainsi qu'à l'Observatoire de la politique de développement et de solidarité internationale ;
- impulsent l'élaboration d'une feuille de route interministérielle sous la responsabilité du Premier ministre.

2. Ces objectifs ne seront atteints qu'à condition que les États veillent enfin à la cohérence de leurs politiques publiques avec les impératifs du développement durable

Afin d'assurer la cohérence des politiques avec le développement durable, M. Macron confiera « la responsabilité du suivi de la mise en œuvre des ODD au Premier ministre » et « veillera à assurer une large implication de la société civile, de nos concitoyens et du Parlement dans le suivi de la mise en œuvre des ODD ».

Coordination SUD est satisfaite de la reprise de ses recommandations mais attend des actes dans la mise en œuvre des ODD et plus en matière de cohérence des politiques publiques en faveur du développement.

Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- fassent respecter l'article 3 de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) qui stipule : « Une cohérence est recherchée entre les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement » ;
- poussent la création d'un dispositif indépendant de contrôle de la cohérence des politiques publiques avec le développement durable ;
- exigent que ce dispositif relève de la responsabilité du Premier ministre pour faciliter les analyses et contrôles transversaux.



MOBILISER DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

La France s'est engagée à consacrer annuellement 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Or, cet engagement n'a jamais été atteint. La France ne peut repousser indéfiniment ses obligations si elle veut rester crédible et influente sur la scène internationale.

1. La France doit allouer 0,7% de son revenu national brut (RNB) à l'APD d'ici à 2022, en augmentant les crédits budgétaires et en allouant 50% de l'APD aux pays les moins avancés

M. Macron s'est engagé à consulter « *la société civile française en vue de mettre au point, dans un délai d'un an, une révision de la loi de programmation de l'aide au développement, notamment pour établir une trajectoire d'augmentation vers les 0,7%, à atteindre entre 2022 et 2030* ». M. Macron a insisté sur le fait que « *cette montée en puissance de la politique de développement, avec des ressources accrues en dons, permettra de renforcer en priorité l'aide bilatérale en concentrant les moyens sur l'Afrique, sur les pays de l'espace francophone et sur les pays les moins avancés, avec comme objectif de tenir l'engagement de la France pris à Addis-Abeba d'allouer au moins 0,15% de notre richesse nationale aux pays les moins avancés* ».

Si la révision de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) est une bonne chose, pour Coordination SUD, l'atteinte des 0,7% du RNB à l'APD doit se concrétiser d'ici à 2022 tout en interdisant toutes formes de conditionnalité de l'aide autres que la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques.

Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- s'engagent à réviser la LOP-DSI dans un délai d'un an tout en ajoutant la programmation au cœur de la loi ;
- exigent du gouvernement qu'il accroisse les crédits de la mission « aide publique au développement », en priorité sous forme de dons, afin d'atteindre 0,7% de richesse nationale alloué à l'APD d'ici à 2022 et d'allouer 50% de l'aide aux pays les moins avancés.

2. A l'automne dernier, le Parlement a voté un renforcement de la taxe sur les transactions financières (TTF) et une augmentation des sommes collectées en faveur de l'APD

Coordination SUD dénonce le double discours d'Emmanuel Macron sur la TTF et le presse de défendre ce financement innovant au niveau français et européen, comme il s'y était engagé. Le lobby bancaire ne doit pas primer face aux besoins des populations vulnérables.

Coordination SUD attend des futur-e-s parlementaires qu'ils-elles :

- protègent les acquis du précédent quinquennat en s'assurant que la taxation des opérations intra-journalières figure dans les documents budgétaires pour une mise en application dès janvier 2018 ;
- portent et défendent les amendements visant à accroître le taux et la part des revenus issus de cette taxe qui seront alloués à la solidarité internationale ;
- poussent le gouvernement français pour que les discussions sur une future TTF européenne aboutissent.

3. La France doit rattraper son retard en matière de transparence et de redevabilité de l'aide française

M. Macron s'est engagé à « *mettre en commun les données et informations de suivi des projets d'aide bilatérale de l'État et de ses principaux opérateurs, dont l'Agence française de développement (AFD), selon les standards de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)* ». Coordination SUD salue la reprise par M. Macron de ses recommandations.

Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- veillent à la publication des données au standard IITA de l'ensemble de l'aide française bilatérale mais également de l'aide de la France aux organisations multilatérales.



GARANTIR UN PORTAGE POLITIQUE FORT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La politique de solidarité internationale fait l'objet d'un consensus fort au sein de l'opinion publique, comme le montrent tous les sondages. Pourtant, les enjeux du développement n'apparaissent pas comme étant une priorité dans les débats politiques actuels. En outre, pour que cette politique de solidarité bénéficie aux personnes les plus fragiles, le respect du droit international humanitaire devrait être un prérequis.

1. La France doit simplifier le dispositif de la politique de développement et de solidarité internationale et renforcer le pilotage de cette politique

Afin de renforcer le pilotage de l'aide M. Macron s'est engagé à demander au « *Premier ministre de réunir le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) une fois par an et qu'à cette occasion soit effectué un suivi de la trajectoire vers les 0,7% fixée dans le cadre de la programmation ; que le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) se réunisse de façon régulière ; d'engager une réflexion sur la base des recommandations de l'OCDE sur le pilotage de l'aide pour trouver des solutions concrètes et efficaces afin de réduire les coûts de transactions identifiés.* »

Si ces engagements vont dans le bon sens et figurent d'ores et déjà dans la LOP-DSI, Coordination SUD ne peut se satisfaire de l'absence de portage politique de la solidarité internationale par le nouveau gouvernement et réitère sa demande d'instaurer un ministère de plein droit en charge des questions de développement afin de renforcer le pilotage de cette politique.

Coordination SUD attend des futur-e-s parlementaires qu'ils-elles :

- soutiennent la création d'un ministère de plein de droit en charge du développement ;
- s'engagent à faire en sorte que le Cicid se tienne effectivement tous les ans et qu'il permette le suivi de la politique de développement et de son budget, conformément aux dispositions de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).

2. Les crises et conflits politiques se multipliant, citoyen-ne-s et ONG ont récemment dénoncé les multiples violations du droit international humanitaire dans de nombreux pays, qu'elles impactent les populations civiles ou le personnel humanitaire

M. Macron ne s'est pas engagé formellement sur des mesures à prendre pour la protection des populations civiles et du personnel humanitaire mais il a reconnu qu' « *au vu de situations sur le terrain extrêmement diverses, je m'assurerai que cette question si importante reçoive la priorité qu'elle appelle* ». Ce qui est insuffisant.

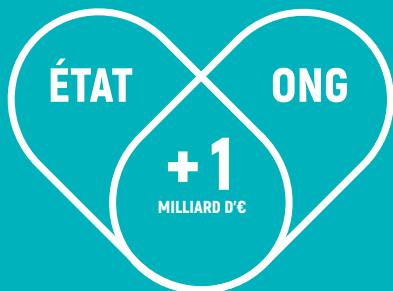
Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- défendent les mesures proposées par la société civile française (organisations humanitaires, associations de droits humains) pour faciliter et protéger l'accès aux populations vulnérables.

3. La France porte une initiative au Conseil de sécurité des Nations unies pour que le droit de véto ne puisse pas être utilisé en cas de crime de masse

Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- interpellent le gouvernement et le ministre des Affaires étrangères sur cette initiative et qu'ils défendent ce principe important.



RENFORCER UN PARTENARIAT AMBITIEUX ET ACTIF AVEC LES ONG FRANÇAISES

Les ONG françaises sont des actrices incontournables de la solidarité internationale. Leurs actions complètent celles des pouvoirs publics qui n'interviennent pas sur tous les terrains et qui n'atteignent pas forcément les populations le plus dans le besoin. Expertes dans leurs domaines respectifs d'intervention, les ONG françaises constituent une force vive dans la société rassemblant des millions de bénévoles, donateurs-trices, sympathisant-e-s et salarié-e-s. Pourtant, les conditions dans lesquelles elles opèrent sont tendues, notamment du fait de la faiblesse structurelle des fonds publics pour soutenir leurs actions.

1. La plus-value des ONG françaises n'est, à ce stade, que timidement reconnue par les autorités françaises

M. Macron s'engage « à mettre en œuvre le document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et la société civile, adopté en mars 2017 ».

Coordination SUD partage le constat de M. Macron que « les ONG doivent davantage être associées dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale ».

Cela implique de mettre en œuvre une stratégie nationale de partenariat entre l'État et les ONG et l'application des textes législatifs et les cadres stratégiques en la matière.

Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- exigent l'application de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) et du document d'orientation politique entre le ministère des Affaires étrangères et les ONG, qui reconnaît notamment la plus-value d'une association systématique de la société civile à l'élaboration des politiques publiques.

2. La France ne consacre que 2% de son APD à l'action de ses ONG, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est à 12%. La France se classe donc dernière avec la Grèce sur ce terrain et ses ONG souffrent d'une situation critique comparativement aux ONG anglo-saxonnes

M. Macron est « favorable à une augmentation de l'APD transitant par les ONG et [il] s'engage à, au moins, doubler les crédits réservés aux ONG d'ici à la fin du mandat ».

Pour Coordination SUD, cet engagement manque d'ambition au vu de la situation actuelle.

Coordination SUD attend des parlementaires qu'ils-elles :

- exigent du gouvernement que la France atteigne, d'ici la fin du prochain quinquennat, la moyenne des pays de l'OCDE, à savoir 12%, en matière de part d'APD transitant par les ONG. Cela revient à allouer directement 1 milliard d'euros par an aux ONG françaises, d'ici à 2022, contre environ 200 millions actuellement.



14 passage Dubail 75010 Paris

Tél. : 01 44 72 93 72

sud@coordinationsud.org - www.coordinationsud.org